

PROCES VERBAL

COMMUNE DE PREBOIS
Conseil Municipal du 12/06/2015

L'an deux mil quinze et le 12 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Prébois dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M JEAN FRANCOIS HELLY, Maire.

Présents :

Helly Jean François ; Attigui Amine ; Pelloux Eric ; Carton Thomas ; Luc Chevilley ; Vachier Maurice ; Dussert Christian, Luc Chevilley, Corinne Claret.

Excusé(e) avec procuration : Curtil Michel pouvoir à Chambers Naomie , Pelloux Eric pouvoir à Maurice Vachier.

1) Convention ERDF/Commune de Prébois

ERDF, sollicite la commune pour la signature d'une convention autorisant l'installation d'une armoire électrique de type AC3T liés aux travaux d'enfouissement de lignes EDF.
L'installation est prévue sur la parcelle communale A793 sur la commune de Mens

Après débat, la municipalité accepte de signer la convention sous réserve qu'un fourreau soit installé en réservation de l'installation future du réseau fibre optique

Votée à l'unanimité

2) VVT et vigneron

M. Le Maire rappelle la demande de l'association VVT ainsi que des professionnels de Prébois, qui demandent la mise à disposition gracieuse des locaux du pressoir.

Plusieurs propositions sont faites :

- la gratuité provisoire des locaux pendant 2 ans
- la gratuité provisoire des locaux pendant 1 an
- la gratuité définitive
- la baisse du montant de la location

l'impact économique pour les professionnels concernés, les répercussions sur les finances de la commune et l'équité entre les associations sont débattus.

Après débat la décision de louer à titre gratuit pendant 2 ans est adoptée suivant la répartition des votes ci-dessous

- la gratuité provisoire des locaux pendant 2 ans – 4 votes
- la gratuité provisoire des locaux pendant 1 an – 3 votes
- la gratuité définitive – 0 votes
- la baisse du montant de la location – 3 votes

3) convention cadre avec le CNFPT

M. Le Maire rappelle la convention contractualisée avec le CNFPT dans le cadre de l'organisation des formations obligatoires du personnel.

Après avoir donné lecture des conditions de convention, les conditions de renouvellement sont adoptées à l'unanimité

PROCES VERBAL

Votée à l'unanimité – Autorisation donnée au Maire, de signer la convention

4) Examen d'un permis de construire

Suite au sinistre survenu sur le bâtiment d'exploitation des Merlons, un permis de construire et une déclaration préalable ont été déposés par les propriétaires.

L'instruction de ces demandes d'occupation du sol nécessitent l'examen des conditions de classement et d'usage de la voirie existante en regard du bâtiment sinistré.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de recueillir toutes les informations relatives à ce dossier afin qu'elles soient mises en délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Votée à l'unanimité

5) Demande de Subvention par l'association Sur les Pas des Huguenots

M. Le Maire donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'association « Sur les Pas des Huguenots » dans le cadre du financement de l'aménagement du sentier.

Considérant que la commune a mis a contribution l'agent communal pour la pose des poteaux de signalisation implantés sur la commune de Prébois.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de ne pas allouer de subvention **à 8 votes pour et 3 abstentions.**

6) Vérifications Electriques sur les bâtiments communaux

Mme Claret présente la nécessité de faire procéder à la vérification des installations électriques au titre des bâtiments recevant du publics et occupés par le personnel.

La société APAVE a formalisé une offre de prestation unique s'élevant à 500€ HT

A l'issue de ces visites un registre de contrôle sera mis en place.

Autorisation de retenir l'offre de l'APAVE aux conditions présentées

Décision acceptée Votée à l'unanimité

DIVERS

- Un arrêté sécheresse est en vigueur et consultable en mairie.
- La fête de l'alpage aura lieu le 5 septembre (repas tiré du sac – apéritif offert par la mairie – animations)
- Vente d'une coupe de bois lors de la vente du 12 juin à Lans en Vercors : une coupe de 917 m3 a été vendue pou 26,45€/m3, soit 24 260€.
-

PROCES VERBAL

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 04 septembre 2015

Le Maire

Jean-François HELLY
